



# ASSEMBLÉE DES USAGERS DE L'EAU

---

CONCERTATION TARIFICATION

MÉTROPOLE  
GRAND LYON

eau PUBLIQUE  
DU GRAND LYON

# Atelier Tarification sociale

---

1<sup>er</sup> juin 2023



# Déroulé

18h – 18h15	15'	<b>ACCUEIL ET INTRODUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mot de bienvenue des élus ou représentant MDL/Régie</li><li>- Déroulé de la séance</li><li>- Intro du sujet tarification sociale (tarification sociale aujourd'hui et pistes mises en débat)</li></ul>
18h15 – 19h40	<b>20'</b> <b>3 rotations :</b> <b>25'</b> <b>20'</b> <b>20'</b>	<b>TRAVAUX EN SOUS-GROUPES TOURNANTS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Introduction en grand groupe pour les 3 sujets : présentation des éléments de benchmark et des questionnements</li><li>- Intervention Association Passerelles (rapport d'étonnement, point de vigilance à avoir...)</li><li>- Travaux en sous-groupes (format world café : 1 à 2 tables pour chacune des pistes selon les sujets)</li></ul> Dans chacun des groupes, ces questionnements sont travaillés : <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>En quoi c'est une piste intéressante à mettre en œuvre ? Quelles en sont les limites ?</b> (avantages / inconvénients) autour de 4 critères principaux : 1. Rendre plus concret le droit à l'eau 2. Lutter efficacement contre la précarité de l'eau 3. Contribuer à des usages responsables 4. Équité entre les usagers (+ 5. Autres). Postit avantages / inconvénients pour chaque critère</li><li>• <b>Quelles seraient les modalités de mise en œuvre adaptées ?</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Question selon la piste</li><li>- Question sur les conditions de réussite (lisibilité, faisabilité technique, combinaisons avec d'autres mesures...)</li></ul></li><li>• <b>Comment financer la solidarité ?</b> Eau paie l'eau (préconisations et points d'attention) / En s'affranchissant de ce cadre au-delà de 2025, qu'est ce qui paraîtrait plus juste ?</li></ul>



18h35 – 19h	<b>25'</b>	<b>PREMIERS M3 GRATUITS POUR TOUS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Éléments transmis : simulation d'impacts pour des profils de consommation différentes (les 4 simulations préparés par Béatrice + cas de l'habitat collectif (sous forme de question)+ cas des usagers non domestiques (sous forme de question)</li><li>- Modalités : question sur le nb de m3 pertinents ? (rappels des niveaux de conso) &gt; plus que le chiffre, expliquer la logique</li><li>- Comment financer la solidarité :</li><li>• Eau paie l'eau : avec les redistributions et reports que cela induit, quelles préconisations ? quels points d'attention ?</li><li>• Si on s'affranchit du modèle « l'eau paie l'eau » pour l'après 2025, qu'est ce qui paraîtrait plus juste ?</li></ul>
19h – 19h 20	<b>20'</b>	<b>PART FIXE REDUITE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Éléments transmis : simulations d'impacts pour des profils de conso différentes (idem précédent)</li><li>- Modalités : quel niveau de baisse ? (quels sens ils mettent derrière entre disparition totale et part plus réduite)</li><li>- Comment financer la solidarité (idem précédent)</li></ul>
19h 20 – 19h 40	<b>20'</b>	<b>AIDES PREVENTIVES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Éléments transmis : simulations (à faire) suivant les mêmes types de ménage</li><li>- Modalités : quel niveau de consommation couvert par la solidarité ?</li><li>- Modalités : quelle part max du budget à consacrer à l'eau ?</li><li>- Comment financer la solidarité ?</li></ul>
19h40 – 20h25	<b>45'</b>	<b>RESTITUTION</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Table par table par un facilitateur</li><li>- Vote avec les pieds pour appréciation globale de chaque piste</li></ul>
20h25 – 20h30	<b>5'</b>	<b>CONCLUSION</b>

# Bienvenue !



**Anne GROSPERRIN**

Vice-Présidente de la Métropole de Lyon au cycle de l'eau  
et Présidente de la régie « Eau publique du Grand Lyon »



**Florestan GROULT**

Vice-Président « Eau publique du Grand Lyon »

**Laurence BOFFET**

Vice-Présidente de la Métropole de Lyon à la participation  
et aux initiatives citoyennes

# Rappel des pistes de réflexion

Faire de la tarification **un des leviers** de la **mission sociale et environnementale** de la régie publique de l'eau

Un cadre de réflexion posé :

- Un périmètre ciblé sur la **seule partie eau potable**
- Une évolution tarifaire qui doit être **faisable d'ici 2025** (sans s'interdire des réflexions pour des étapes ultérieures)
- Un **équilibre économique à respecter**

Des pistes de travail pré-identifiées :

## Tarification sociale

Mettre en place de premiers m3 « gratuits » pour l'ensemble des abonnés

Réduire la part fixe (abonnement)

Compléter les aides aux impayés existantes, par une aide « préventive »

## Tarification environnementale

Mettre en place d'une tarification progressive

Réfléchir à un dispositif incitatif (primes aux économies) pour les usagers non domestiques

Réfléchir à une tarification saisonnière

# Travaux de l'Assemblée

Contextualisation et formation

04 mai

Atelier / PARTAGE DE L'AMBITION POLITIQUE et CADRE GLOBAL

25 mai

Atelier / FORMATION

Travail sur les orientations des scénarios de tarification

1<sup>er</sup> juin

1 Atelier /  
TARIFICATION SOCIALE

1 Atelier /TARIFICATION  
ENVIRONNEMENTALE

4 juillet

Elaboration des scénarios par les services

1 Focus Groupe  
USAGERS  
NON  
DOMESTIQUES

1 Focus Group  
HABITAT  
COLLECTIF

Analyse des scénarios et proposition de l'assemblée

12 et 26  
sept.

2 ateliers / ANALYSE DES SCENARIOS PROPOSES

Visions d'avenir

17 octobre

1 ATELIER / CONTRIBUTION À UNE VISION D'AVENIR

# Ce soir...



**Réfléchir sur les pistes et modalités de mise en œuvre  
d'une tarification sociale de l'eau potable**

D'ici 20h30 :

- 01** Présentation des pistes de tarification sociale
- 02** Travail en sous-groupes
- 03** Restitution



# 01

## Travail sur les pistes de tarification sociale



# Tarification "sociale" : aujourd'hui au Grand Lyon



aider les personnes en situation d'impayés à payer leurs factures d'eau

## □ Un prix de l'eau bas

## □ Des aides aux paiements des impayés : le Fond Solidarité Logement (FSL) ne fonctionne pas très bien car :

- il est basé sur du **déclaratif** (stigmatisation)
- le **dossier est complexe à monter** (accès au numérique, beaucoup d'éléments à fournir, demande à reconduire annuelle, etc..)
- il n'apporte pas grand chose du moment où **on ne coupe plus l'eau**

Depuis 2015, il y a une très **forte baisse des dépôts de dossiers**



Région	Ville	Total prix m3 d'eau	Région	Ville	Total prix m3 d'eau
Auvergne-Rhône-Alpes	Annecy	4,13 €	Hauts-de-France	Lille	3,88 €
	Grenoble	3,25 €		Dunkerque	4,99 €
	Lyon	3,19 €		Calais	4,34 €
	Valence	3,27 €	Île-de-France	Paris	3,61 €
Bourgogne-Franche-Comté	Dijon	3,83 €		Nanterre	4,28 €
	Auxerre	3,48 €		Saint-Denis	4,46 €
	Besançon	5,06 €	Normandie	Rouen	3,56 €
Bretagne	Rennes	3,58 €		Caen	3,56 €
	Saint-Malo	5,79 €		Le Havre	4,82 €
	Pontivy	4,60 €	Nouvelle-Aquitaine	Bordeaux	3,61 €
Centre-Val de Loire	Tours	3,05 €		Poitiers	3,57 €
	Montargis	4,41 €		Limoges	3,17 €
	Bourges	4,73 €	Occitanie	Toulouse	2,91 €
Corse	Ajaccio	4,18 €		Montpellier	3,04 €
	Corte	2,86 €		Narbonne	4,05 €
	Luri	2,28 €	Pays de la Loire	Nantes	3,49 €
Grand Est	Strasbourg	2,86 €		Le Mans	3,81 €
	Metz	3,01 €		Saint-Nazaire	4,49 €
			Provence-Alpes-Côte d'Azur	Cannes	2,85 €
		Marseille		3,84 €	
		Nice		3,83 €	

# Les pistes de réflexion

## Tarification sociale

Un parti-pris : Pas de « tarif social » mais des aides aux personnes vulnérables pour ne pas stigmatiser et limiter le non-recours

Objectif : rendre plus effectif le droit à l'eau pour tous :

- Une eau potable au prix accessible pour tous
- Des aides pour les moins favorisés

Piste de travail : mise en place de premiers m3 « gratuits » pour l'ensemble des abonnés

?

Piste de travail : réduire la part fixe (abonnement)

?

> Différentes modalités possibles

Exemple : 15 premiers m3 à 0€

Exemple : Abonnement divisé par deux ou supprimé

Un équilibre budgétaire du service qu'il faut néanmoins préserver : des « redistributions » entre usagers

# Les pistes de réflexion

## Tarification sociale

Objectif : rendre plus effectif le droit à l'eau pour tous :

- Une eau potable au prix accessible pour tous
- Des aides pour les moins favorisés

Piste de travail : compléter les aides aux impayés existantes, par une aide « préventive »

?

- > Une aide individuelle **délivrée directement** à tous les ménages bénéficiaires
- > Un **montant fixé pour plafonner le reste à charge** du ménage au regard d'une **consommation théorique normale**
- > Une mise en œuvre nécessitant des **partenariats (CAF...)**

Différentes mesures qu'il faut aussi envisager de manière combinée



# Quelques exemples pour illustrer ces pistes

# Tarification préférentielle : le choix de Dunkerque

## DUNKERQUE

### Un tarif réduit pour les bénéficiaires de la CMU-c

(convention de transmission des données avec la CPAM)

Le tarif de la première tranche (0 à 80 m<sup>3</sup>) à moins 35%

### Avantages

facture éditée réellement moins élevée que pour les autres abonnés

Un parti-pris de ne pas envisager cette approche à Lyon pour ne pas stigmatiser et limiter le non-recours

### Inconvénients

- seuls les abonnés directs en bénéficient (problème des compteurs collectifs dans les immeubles non individualisés)
- rapprochement de fichiers complexe : le nom du titulaire de l'abonnement au service d'eau potable peut ne pas être celui inscrit à la CPAM comme ayant droit de la CMU-c
- coût de gestion du dispositif élevé au regard des aides accordées

# Premiers m3 gratuits et progressivité : le choix de Montpellier

Premiers m3  
« gratuits »

**MONTPELLIER**

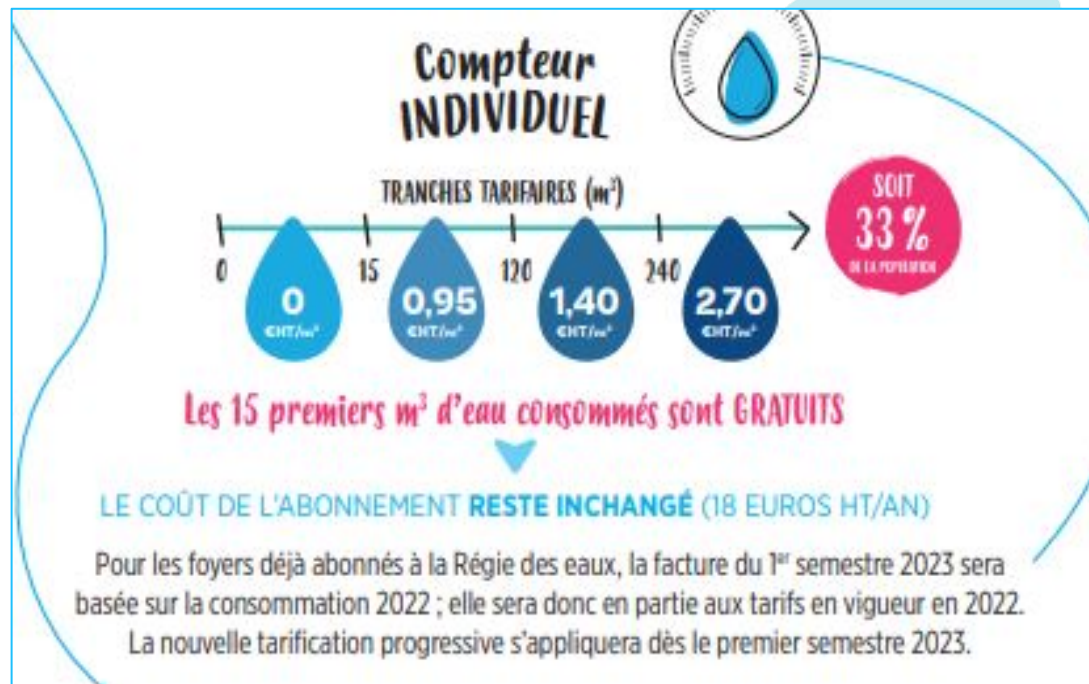
a fait le choix pour les **abonnés domestiques directs uniquement** :

15 premiers  
m3 gratuits

Seconde tranche jusqu'à 120 m3  
(consommation théorique d'une famille de 4 à 5  
personnes)

Très forte augmentation au-delà  
de 240 m3 (eau dite de confort)  
Tranche 4 = Tranche 2 \* 2,85

+ Un tarif unique pour les compteurs  
collectifs (sans gratuité des premiers m3)





## MONTPELLIER

### Qui gagne ? :

- les abonnés individualisés qui consommeront moins de 240 m<sup>3</sup>/an

### Statut quo ? :

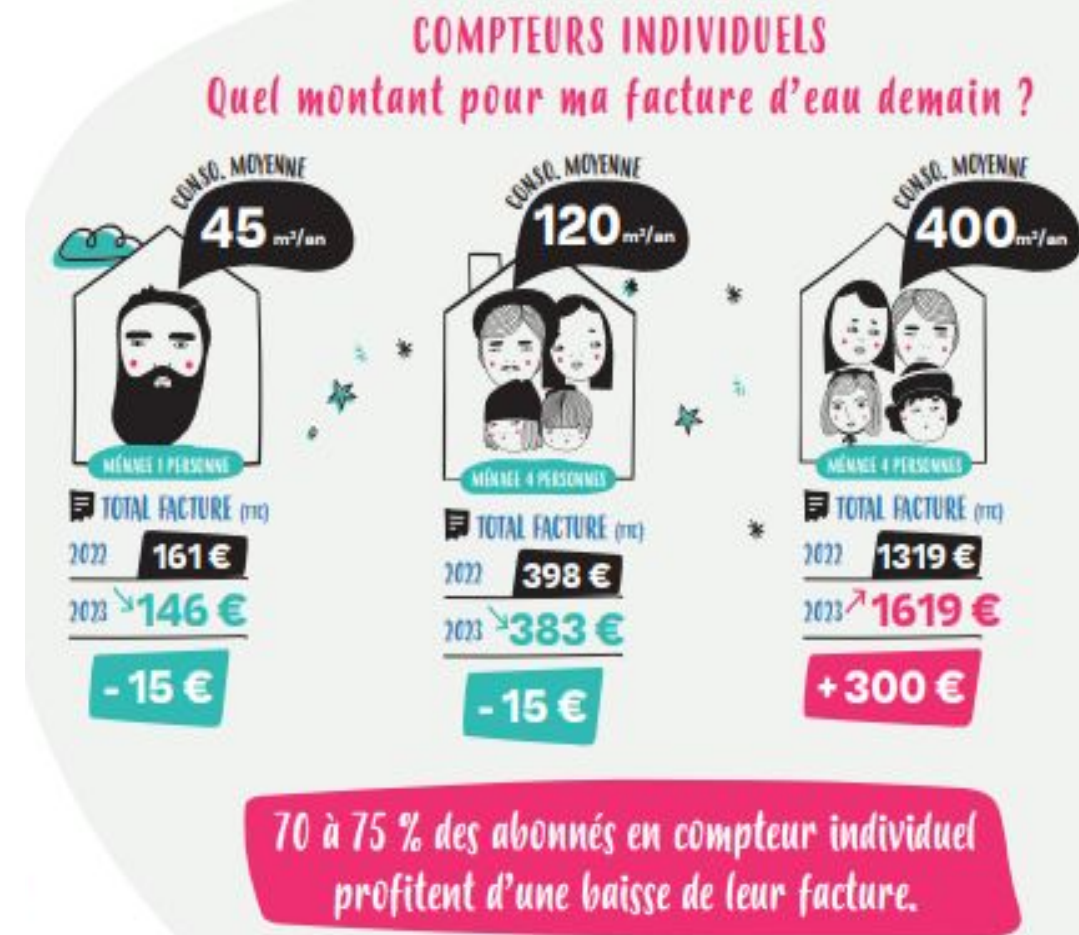
- les usagers en copropriété non individualisée

### Qui perd ? :

- ceux qui gaspillent de l'eau
- potentiellement les **industriels, hôpitaux** et autres **gros consommateurs non domestiques**

Tarification progressive par tranche

Tranches tarifaires	Tarif
0 - 120 m <sup>3</sup>	1,03 € HT/m <sup>3</sup>
120 - 1 200 m <sup>3</sup>	1,13 € HT/m <sup>3</sup>
> 1 200 m <sup>3</sup>	1,19 € HT/m <sup>3</sup>





# Tarification Sociale : demain : part fixe réduite

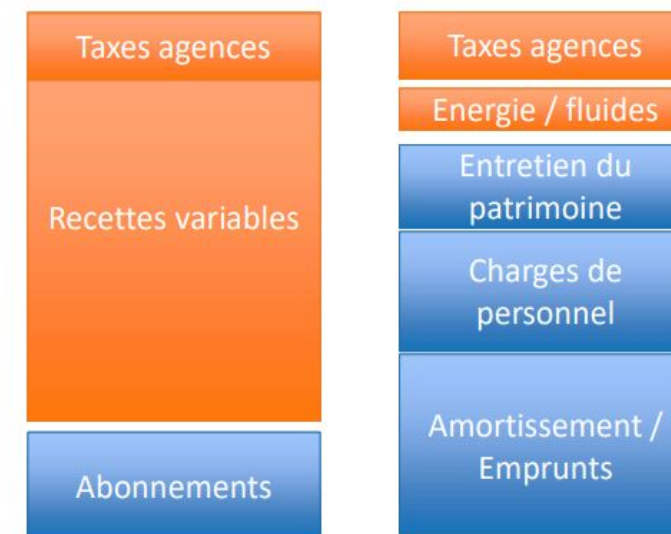
Réduire la part fixe  
(abonnement)

## La part fixe :

- Permet de « **sécuriser** » budgétairement le service (réduire les variations)
- La part fixe représente **24% des recettes**, soit 23 M€ / an

## Les charges des services sont principalement fixes

- 80% de charges fixes
- 30% maximum de recettes fixes



## Possibilités, HORS tarifs, cumulatives :

### APRES LA FACTURE

= Aides aux paiements des impayés

Existe déjà

La Métropole de Lyon a fait le choix de se doter du **dispositif Fond Solidarité Logement (FSL)** en prenant en charge une partie de la facture (soumis à étude d'un dossier)

### AVANT LA FACTURE

= AIDES PRÉVENTIVES : Allocation selon les revenus et la composition du foyer

### GRENOBLE ALPES METROPOLE

a fait le choix de donner une aide financière versée directement aux personnes précaires, selon leurs revenus et la composition du foyer (partenariat avec la CAF)

# Le modèle mis en place par GRENOBLE

- Détermination d'une consommation annuelle théorique selon la composition du foyer par la Métropole grenobloise (1p = 40 m<sup>3</sup>, 2p = 75 m<sup>3</sup>, etc...)
- Calcul théorique du poids de la facture par la Métropole (1p = 40 m<sup>3</sup> = 40\*2,93 € + 46,20 = 163,40 €TTC, 2p = ...)
- Seuil d'éligibilité : la facture d'eau ne doit pas représenter plus de 3% des ressources du ménage

## Convention avec la CAF :

- La CAF détermine les **allocataires éligibles sur cette base**, re transmet la liste à la Métropole grenobloise
- La SPL (exploitant du service pour le compte de la Métropole) envoie les courriers d'informations et fait les virements

# Le modèle mis en place par GRENOBLE

**GRENOBLE  
ALPES  
METROPOLE**

450 000 habitants,  
**168 000 abonnés** du  
service de l'eau

En 2019 : **518 368 €**  
**versés à 8 973**  
**allocataires**

## Mise en œuvre partenariale avec la CAF :

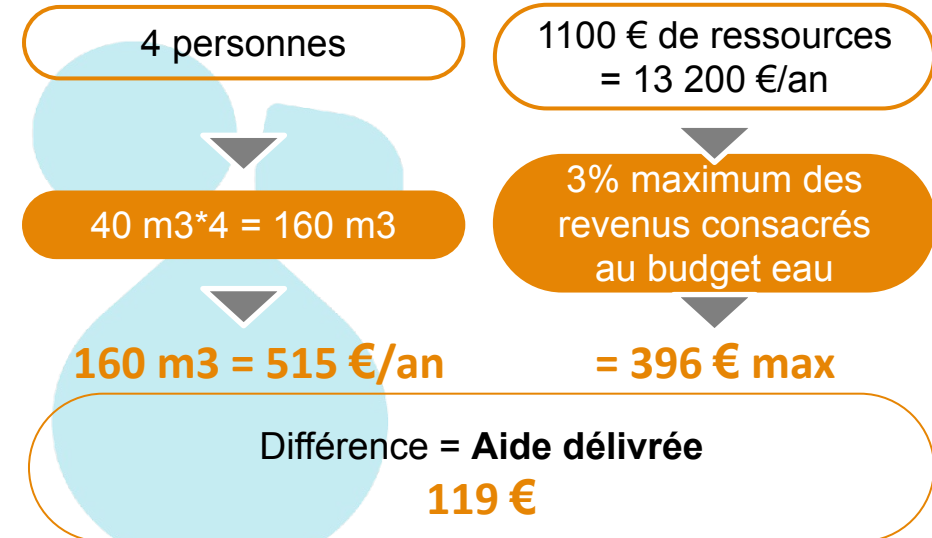
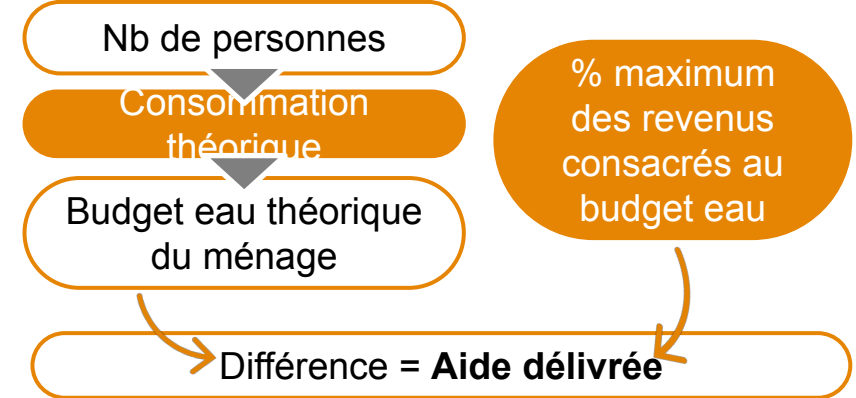
La prestation d'analyse et  
de transfert de données est  
réalisée de la CAF de  
Grenoble à titre gracieux.

A la demande de la CAF, les envois  
des aides sont réalisés par la  
Métropole de Grenoble pour éviter  
de générer des frais à la CAF

Actuellement **la Métropole de Grenoble revoit ses critères pour toucher le plus de personnes possibles**

- le dispositif présenté ne touchait que peu de personnes seules et de foyers de 2 personnes

> **Métropole de Lyon**, par extrapolation : entre **1,5 à 2 M€ d'aide**, financés par la Régie



# Un regard complémentaire



Association Passerelles



# 02

## Atelier en sous-groupes

# Travail sur les 3 pistes

Des tables sur chacune des 3 pistes :

**Tables  
1 et 2**

Piste de travail : **mettre en place de premiers m3 « gratuits » pour l'ensemble des abonnés**

**Tables  
3 et 4**

Piste de travail : **réduire la part fixe (abonnement)**

**Tables  
5 et 6**

Piste de travail : **compléter les aides aux impayés existantes, par une aide « préventive »**

Vous tournerez de table en table pour contribuer aux 3 pistes : **20 minutes par thème**

Pour chaque piste :

- **En quoi c'est une piste intéressante à mettre en œuvre ?** (avantages / inconvénients)
- **Quelles seraient les modalités adaptées ?**
- **Comment financer la solidarité** (à 2025 et en sortant de l'eau paie l'eau) ?

Des posters à compléter en enrichissant la production du groupe précédent



# 03

## Restitution



# Pour chaque thème

| Positionnement « avec les pieds »

**POUR**



**INDECIS**



**CONTRE**



| Synthèse par l'animateur des éléments-clés discutés et débat

| Vous pouvez changer de groupes si vous changez d'avis !

| A la fin de la séquence, on dénombrera le nombre de membres favorables / défavorables à la piste

**Piste de travail : mettre en place  
de premiers m3 « gratuits » pour  
l'ensemble des abonnés**

**POUR**



**INDECIS**



**CONTRE**



- | Quels avantages / inconvénients à cette approche ?
- | Quelles modalités adaptées ou points d'attention ?

## Piste de travail : réduire la part fixe (abonnement)

**POUR**



**INDECIS**



**CONTRE**



- | Quels avantages / inconvénients à cette approche ?
- | Quelles modalités adaptées ou points d'attention ?

Piste de travail : **compléter les aides aux impayés existantes, par une aide « préventive »**

**POUR**



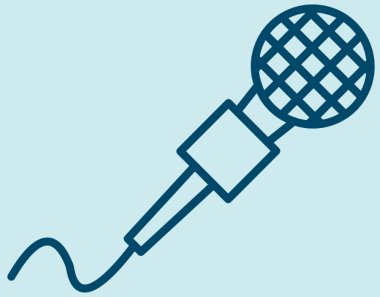
**INDECIS**



**CONTRE**

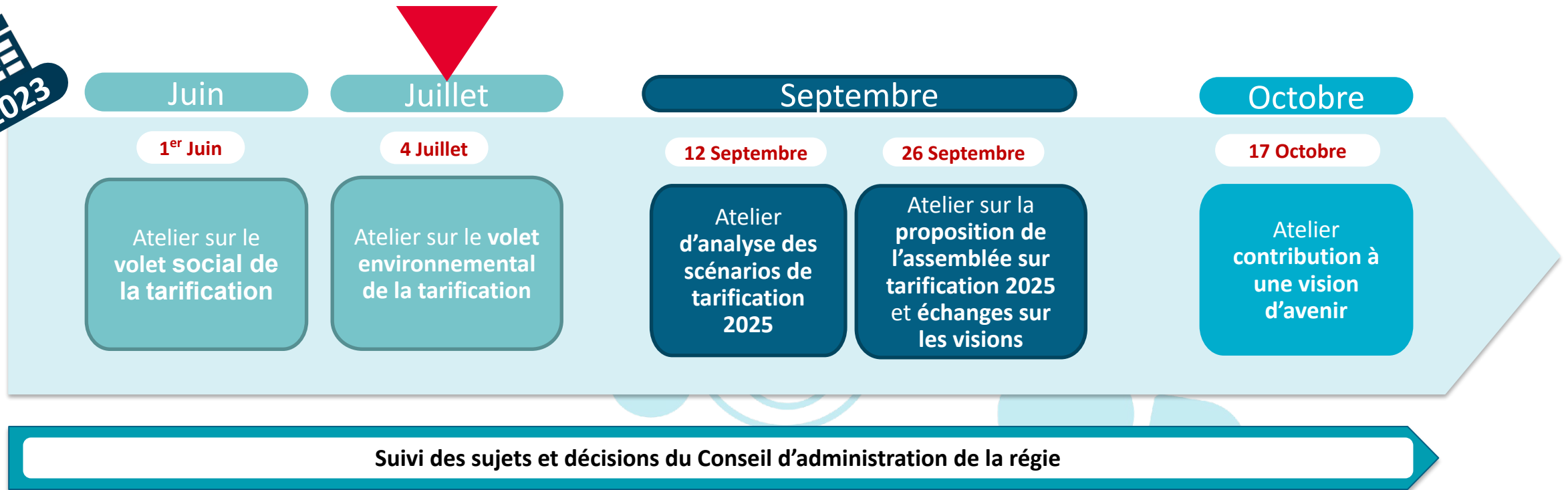


- | Quels avantages / inconvénients à cette approche ?
- | Quelles modalités adaptées ou points d'attention ?



# Retour des 4 représentants des usagers au Conseil d'Administration de la régie

# Suites de la démarche



**Pensez à vous inscrire !**

Lien d'inscription reçu par email ou nous écrire à [concertation.regie-eau-potable@grandlyon.com](mailto:concertation.regie-eau-potable@grandlyon.com)

**Pour retrouver le calendrier et tous les compte rendus :** [jeparticipe.grandlyon.com](http://jeparticipe.grandlyon.com)



**MERCI DE VOTRE  
PARTICIPATION**



# Annexes



# Tarification Sociale : demain : 1ers m3 gratuits

## Premiers m3 gratuits :

- combien ? 20, 30 ou 50 litre par jour (et par personne)

A titre d'information :  
quelques ordres de grandeur



## Avantages :

- **affichage sur la facture**
- les **besoins vitaux** sont couverts
  - mais pas forcément pour une famille nombreuse, car nombre de m3 alloués sont par abonnement et non par personne (le service ne connaît pas, à ce jour, la composition des foyers)

# Tarification Sociale : demain : 1ers m3 gratuits

## Inconvénients :

- **seuls les abonnés directs en bénéficient** (pb des compteurs collectifs dans les immeubles non individualisés)  
SAUF à multiplier par le nombre de logements : information complexe à obtenir
- **réalité de la gratuité** des 1er m3 gratuits (assainissement, taxes et autres redevances)  
**15 m3 gratuits** (comme Montpellier) = **17,33€ TTC d'économie** (23,10€ pour 20 m3)

<b>Foyer de 1 personne :</b>	<b>Foyer de 2 personnes :</b>	<b>Foyer de 4 personnes :</b>	<b>Foyer de 6 personnes :</b>
Facture actuelle 40 m3 DN 15 = 163,32 € TTC / an	Facture actuelle 75 m3 DN 15 = 265,81 € TTC / an	Facture actuelle 120 m3 DN 15 = 397,58 € TTC / an	Facture actuelle 160 m3 DN 15 = 514,70 € TTC / an
<u>soit 10,6% d'économie*</u> (14,1%)	<u>soit 6,5% d'économie*</u> (8,7%)	<u>soit 4,4% d'économie*</u> (5,8%)	<u>soit 3,4% d'économie*</u> (4,5%)

\*sans compter le report des m3 gratuits sur les m3 suivants

# Tarification Sociale : demain : 1ers m3 gratuits

## Inconvénients :

- **report de la "gratuité" sur les m3 suivants** : potentiellement impactant sur une famille nombreuse

à titre d'information : "offrir 30 m3 gratuits" aux seuls abonnés directs, c'est 8,5 Mm3 / 26,5 Mm3 consommés par cette même population ou / 74 Mm3 consommés au total



+ de 10% des recettes à répartir sur les m3 suivants

- **non connaissance de la composition des foyers : iniquité** si on "donne" 15 m3 gratuits à une personne seule ou à une famille de 5 personnes

Si uniquement pour des personnes en situation de précarité (cas de Dunkerque)

- **identification des ayants droits :**
  - **déclaratif : stigmatisation de la pauvreté**
  - **rapprochement de fichiers : complexe** (le nom du titulaire de l'abonnement n'est pas forcément celui du fichier transmis par CPAM ou autre ) et potentiellement **coûteux** au regard des réductions allouées

# Tarification Sociale : demain : part fixe réduite

## Inconvénients :

- **seuls les abonnés directs en bénéficient**
  - quote part faible dans les immeubles collectifs payée par les usagers
  - pour autant coût de la relève des compteurs non abonnés au service de l'eau, dans les charges de copropriété
- mettre une part fixe **réduite 50% (23,1 € TTC)** ou **à 0€ (46,2€ TTC)** **augmente la part variable et donc la contribution des grands ménages**

Foyer de 1 personne :	Foyer de 2 personnes :	Foyer de 4 personnes :	Foyer de 6 personnes :
Facture actuelle 40 m3 DN 15 = 163,32 € TTC / an PF à 0 <u>soit 18,1% d'économie*</u> (9%)	Facture actuelle 75 m3 DN 15 = 265,81 € TTC / an PF à 0 <u>soit 14,5% d'économie*</u> (7,3%)	Facture actuelle 120 m3 DN 15 = 397,58 € TTC / an PF à 0 <u>soit 11,6% d'économie*</u> (5,8%)	Facture actuelle 160 m3 DN 15 = 514,70 € TTC / an PF à 0 <u>soit 9,9% d'économie*</u> (4,9%)

\*sans compter le report de la gratuité de la part fixe sur les m3

si PF à 0€ report sur les m3 de 14 M€/74 Mm3 (**report sur collectif et non domestique aussi = solidarité entre tous les usagers**) soit **en moyenne** une augmentation du m3 de **0,19€**

# Aides aux impayés : la majorité des collectivités françaises (dont la Métropole de Lyon)

**La Métropole de Lyon** a fait le choix, **de se doter du dispositif FSL** (Fond Solidarité Logement):

- prise en charge d'une partie de la facture (soumis à étude d'un dossier)

## Avantages :

- **aide réelle** : en moyenne 286 euros par dossier (en 2022)
- **bénéficiaires potentiels** : abonnés directs OU indirects

## Inconvénient :

- **basé sur du déclaratif : dossier à établir** : complexe pour les personnes précaires (en forte baisse depuis 2016 : 1170 familles aidées, pour 449 en 2022)

# Aides a priori : le choix de GRENOBLE

**Grenoble Alpes Métropole** a fait le choix,

- **d'une aide financière versée directement** aux personnes précaires, selon revenus et composition du foyer
- un partenariat avec la CAF a été mis en oeuvre

Avantages :

- **aide réelle** : fonction de la composition du foyer ET des revenus
- **bénéficiaires potentiels** : abonnés directs OU indirects
- **coût de gestion faible**
- **pas de système déclaratif**, l'utilisateur n'a pas de démarche à faire
- **pas de gestion de données sensibles** (RGPD), la CAF s'en charge

Inconvénient :

- **Potentiellement des abonnés non référencés à la CAF : trouver d'autres organismes (DGFIP, CPAM, etc...)**